

## **Vers une redéfinition du « territoire » : lieux et réseaux de transmission de la Langue des Signes Française (LSF)**

### **Introduction**

La LSF, langue visuo-gestuelle pratiquée et transmise par des personnes sourdes, présente une situation inédite parmi les langues de France en ce que la transmission de cette langue ne s'opère ni sur une base géographique ni par la famille.

On peut (dans un premier temps) poser ainsi les grandes spécificités des LS : la transmission de cette langue ne peut, de fait, suivre les voies habituelles de la filiation biologique, simplement parce que la grande majorité (95%) des parents d'enfants sourds ne sont ni sourds ni locuteurs de LS, un fort pourcentage de parents sourds ayant, de plus, des enfants entendants. La manière dont se jouent les frontières sociales de ce groupe sociolinguistique bouscule nos conceptions politiques et traditionnelles des processus identitaires et des modes de transmission linguistique. Toutes les personnes concernées par une déficience auditive ne se disent, ni ne sont reconnues comme « sourdes » et des entendants peuvent par ailleurs se voir accorder une place au sein de ce groupe : la logique des transmissions linguistiques et culturelles n'épouse pas aveuglément celle des différences physiques. Mais il n'y a pas de lien univoque entre la compétence linguistique et le fait d'être reconnu comme « sourd », membre de la communauté.

La question que nous posons porte sur la nature des espaces investis collectivement aujourd'hui en France par les locuteurs de la LSF et sur les conditions de transmission de manières de faire et de s'exprimer propres à un collectif de sourds. Notre hypothèse est celle de l'émergence d'une configuration nouvelle, c'est-à-dire non pas fatalement la dissolution d'un territoire sourd mais plutôt une recomposition des réseaux. Il faut, toutefois, en préciser la nature et les enjeux.

Nous appréhenderons cette question en décrivant les lieux et réseaux de transmission de la LSF et leur récente transformation. Notre analyse s'appuie sur des études historiques et sur un grand nombre d'entretiens individuels et de groupes de réflexion collective réalisés par les auteurs dans divers cadres, entre 1994 et 2004, auprès de sourds et de familles d'enfants sourds dans toute la France. Ces entretiens ont permis de recueillir des récits de vie, récits sur les parcours d'acquisition de la LSF, la construction des relations avec la communauté et les formes d'implication dans les réseaux de transmission.

### **I. Les grandes phases historiques dans les voies et modes de transmission de la LSF**

L'histoire de la culture sourde, à commencer par celle de la constitution même de la LSF, est intrinsèquement liée à ses modalités propres de transmission et à la manière dont s'est originellement construit le « territoire sourd ». Pour expliciter les enjeux actuels, il faut d'abord rappeler les grands jalons de cette histoire.

#### **1. Les fondements traditionnels de la LS et de la culture sourde**

##### **1.1 Construction communautaire : ancrage dans des micro-territoires identitaires**

Il est certain que des LS existent depuis longtemps, de nombreux auteurs l'attestent depuis Platon. Cependant, ce qui est aujourd'hui appelé LSF n'a pu se constituer que lorsque les sourds ont pu se regrouper de manière durable dans des espaces stables. C'est ce qu'a permis, à partir de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, d'abord en France puis hors de France, la constitution des grandes institutions dédiées à l'éducation des sourds et dont la langue d'enseignement était le « langage gestuel », à l'initiative de l'Abbé de l'Épée puis de ses disciples, Bébien, Clerc, Berthier. Sans constituer à eux seuls l'histoire des sourds, ces lieux sont, pour reprendre l'expression de Bernard Mottez en 1990, le « berceau de la culture sourde ». Ces

grands internats, « le seul pays des sourds qui ait jamais existé » (Delaporte 2002) sont ainsi simultanément le lieu de constitution de la LS et celui où elle se transmet, des aînés aux plus jeunes, en même temps que l'ensemble des manières d'être (règles et codes de vie, manières de se conduire avec les « entendants parlants », cf. Mottez) qui fondent la culture sourde.

## **1.2 Une communauté devenue souterraine : vers la diaspora**

Des tensions ont cependant émergé dès les années 1830, entre tenants de cette éducation fondée sur la langue des sourds et détracteurs, pour lesquels les gestes, immergés « par nature » dans le seul concret, couperaient l'accès aux choses de l'esprit (et à la divinité). Cette vague de remise en cause aboutit au mythique Congrès de Milan de 1880, où est prononcée l'interdiction des signes dans les écoles et qui marque le début de l'ostracisme de la LS : on licencie les professeurs sourds, on érige le principe général d'une éducation *en* langue orale et dont la démutisation des sourds est l'ultime objectif. Les sourds deviennent des « handicapés de l'ouïe ».

Les institutions de sourds deviennent cependant *des lieux paradoxaux*. Lieux de stigmatisation de la LS (mains frappées, attachées dans le dos, pancarte,...), elles restent en même temps, *par leurs marges* (dortoirs, toilettes, cours de récré...), les lieux majeurs par où elle se transmet. Mais cette séparation entre moments informels et moments institutionnels, socialement valorisés (lieux d'enseignement, de transmission du Savoir), n'est pas sans conséquence sur le regard que les sourds vont porter sur leur langue. C'est durant cette période que s'élabore chez eux, à l'égard de leur langue, un sentiment de honte, qui la décline du statut de langue d'institution (historique, publique et scolaire) à celui d'une manière rustre de s'exprimer entre sourds.

Dès l'après Milan, quelques voix contestataires s'élèvent sur le sort fait aux sourds dans ces institutions. Mais le point notable ici est l'organisation de la communauté sourde en *un réseau parallèle à celui des institutions* : elle tente de résister et de maintenir ses manières de faire, à travers *ses* associations régionales, sportives, *sa* presse dite « silencieuse », *ses* rencontres artistiques et un réseau propre de relations internationales, tous aspects qui lui confèrent un caractère de diaspora. Cette transmission souterraine de la LS perdurera près d'un siècle.

## **2. Les deux forces antagonistes de la période moderne : le « Réveil Sourd » et le démembrement des territoires fondateurs**

Il faut attendre les années 1970 pour que la LS et les sourds sortent de leur marginalité, et redeviennent visibles. Mais ce grand chambardement s'opère dans le contexte où émerge la politique nationale d'intégration encore à l'œuvre aujourd'hui, qui prend forme avec le rapport Bloch-Lainé en 1968, et la double « loi d'orientation en faveur des handicapés » en 1975. Cette dernière se traduit par la déstructuration de la scolarisation des enfants handicapés, et parmi eux des enfants sourds, en instituts spécialisés, tenus pour ségrégatifs.

Cette politique est destinée à associer structures paramédicales et espaces de l'éducation nationale pour faciliter l'intégration individuelle et médicalisée d'enfants handicapés. Elle nie aux sourds toute spécificité linguistique et culturelle et vise le démembrement des territoires identitaires originels. À terme, elle infléchit considérablement les modalités de transmission de la LS. Pour autant, comme l'ont montré les entretiens réalisés avec des adultes et jeunes adultes sourds et de nombreux échanges moins formels, toutes les institutions spécialisées ne se vident pas de leurs élèves sourds et elles restent, au long des années 70 et 80 les lieux où se transmet, aux marges de l'enseignement, la LS. Les associations de sourds jouent également un rôle important dans cette transmission.

À la fin des années 1970 cependant et durant les années 1980, en France, différents acteurs font face à la dominante médico-rééducative de la surdité. Ce mouvement social défend un modèle d'intégration *autre*, tenant compte des aspects linguistiques et culturels propres aux sourds. Il mobilise des sourds, et, ce qui est tout à fait inédit en France, des parents d'enfants sourds, des professionnels de la surdité, mais aussi des artistes sourds et des chercheurs français et américains,

Ce mouvement conflictuel se traduit par *le développement de la LS hors de ses territoires traditionnels*, notamment par le développement de nombreuses associations, aux niveaux local et national, associant sourds et entendants. Les acteurs sociaux de ce mouvement *dotent ainsi la LS et les sourds d'un territoire militant, ouvrent de nouveaux espaces et de nouvelles modalités de transmission de la culture et de la langue*, ouverture opérée non seulement vers les sourds mais vers les entendants, via, notamment :

- Le développement du théâtre sourd (IVT)
- L'apparition puis la démultiplication des cours de LS, donnés par des adultes sourds, aux parents, professionnels et sourds oralisants
- L'ouverture, par l'association nationale 2LPE, de plusieurs classes bilingues dans différentes régions
- La professionnalisation des interprètes, bientôt regroupés en associations
- Et le développement des recherches (universitaires et para-universitaires) sur la langue des signes et ses locuteurs.

Le corollaire est l'accès de nombreux sourds à de nouveaux rôles sociaux (enseignants et intervenants scolaires en LSF dans des classes de maternelle et de primaire, professeurs de LSF en associations, artistes et réalisateurs...) et l'émergence de nouveaux espaces associatifs (grands rassemblements de 2LPE, semaines culturelles sur la LSF) où s'opère *ostensiblement* la transmission de la langue des signes et des pratiques socioculturelles associées. Ce moment clé est celui d'une prise de conscience identitaire et celui où se fait jour, aussi bien pour les entendants *que pour les sourds eux-mêmes*, l'idée que « les gestes des sourds » sont autre chose que « des gestes », qu'ils peuvent être pensés comme *langue* - celle qui est, alors, baptisée « Langue des Signes Française » (LSF).

Cet écartèlement entre logique officielle d'intégration et bénéfices du mouvement socioculturel débouche sur une forme de consensus à l'égard de la LS : la loi de 1991 reconnaît officiellement aux parents le droit de choisir, pour leurs enfants, entre une éducation bilingue et une scolarité mobilisant exclusivement le français. Mais les décrets qui suivront et le peu de moyens attribués en limitent largement la portée. L'accueil officiel de sourds dans le corps enseignant de l'éducation nationale n'est d'ailleurs pas à l'ordre du jour.

## **II. Une visibilité sociale inédite mais une reconnaissance ambiguë : vers la dilution d'un « territoire sourd » ?**

### **1. Les années 1990 ou l'entrée de la LSF dans l'espace public**

À l'image de la loi de 1991, les années 1990 sont celles d'une forme de tolérance et d'institutionnalisation, qui, en réalité, concerne davantage la LS, mais coupée de son ancrage culturel et identitaire, que les sourds, qui restent massivement exclus des lieux de prise en charge des enfants sourds.

Cette période est marquée par un accroissement de la visibilité sociale de la LS : explosion des cours de LSF hors cadres scolaires et essentiellement à destination des entendants ; institutionnalisation des recherches, notamment linguistiques, sur la langue ; entrée dans les espaces publics : TV, musées, bibliothèques, théâtre, cinéma, métro, cafés...

Mais cette période est également marquée par l'essoufflement du mouvement militant. L'association nationale qui avait porté le projet d'éducation bilingue (2LPE) se scinde en 1989. Certaines classes bilingues se maintiennent (Poitiers, Toulouse, Bayonne, Région

Parisienne) et s'élargissent au secondaire mais, par ailleurs, la dynamique associative s'ancre dans le local et n'est plus centrée sur l'éducation des enfants sourds. Certes, la LSF n'est plus interdite dans les écoles, des intervenants sourds sont embauchés et des interprètes rattachés à des structures scolaires, mais c'est de manière périphérique et sans reconnaissance statutaire à la clé.

Le peu de soutien institutionnel accordé à l'éducation bilingue complique la survie du mouvement initié dans les années 80 compte tenu des spécificités de transmission déjà soulignées. L'absence de continuité entre les générations de parents d'enfants sourds, le plus souvent entendants, freine la possibilité d'une capitalisation des savoirs, tandis que l'engagement des sourds se dilue lorsqu'ils deviennent (cas le plus fréquent) parents d'enfants entendants. Le « défaut de mémoire » de cette communauté tient, aussi, à l'absence de forme écrite de la LS et au cercle vicieux d'une éducation oraliste qui coupe les sourds de l'accès au savoir et à la recherche (3,8% de sourds dans le Supérieur) comme une "prise en charge" plus socialisante de l'enfant sourd.

## **2. Le paradoxe politique des années 2000 : une langue, oui, mais la langue de qui ?**

Les années 2000 semblent, de fait, marquées par un accroissement de l'écart entre une reconnaissance civile de la LSF et sa non prise en compte effective par l'institution éducative.

Une reconnaissance institutionnelle de la LSF semble en effet s'être amorcée : Jack Lang ratifie en 2002 l'adaptation à la LSF du référentiel de compétences élaboré par le Conseil de l'Europe et « demande réparation » pour les sourds et la LSF ; le ministère de l'éducation nationale habilite de plus en plus de diplômés dédiés à la LSF, à son enseignement et à son interprétation ; l'Académie de Toulouse obtient l'appui du même ministère pour la mise en place dans cette ville d'un projet pilote de parcours bilingue pour les enfants sourds, de la maternelle au lycée. Parallèlement, la visibilité sociale de la LSF se renforce et gagne encore de nouvelles sphères de l'espace public : accueil des administrations (mairies, CAF), entreprises (EDF, Airbus) ; la LSF est prise en compte pour une plus grande adaptabilité des conditions de travail des salariés sourds, auxquels s'ouvrent de nouveaux secteurs d'activité, publics et privés. Pour autant, plusieurs discours s'entrecroisent, qui tous annoncent, sinon la disparition à court terme de la LSF, de la culture et de la communauté sourdes, du moins les sérieuses menaces qui pèsent sur elles :

- En référence à la pression croissante des biotechnologies médicales (implants, manipulations génétiques) dans la prise en charge de la surdité des tout jeunes enfants, l'un de ces discours prophétise, avec la disparition pure et simple de la surdité, celle des sourds, de leur langue et de leur culture ;
- Un autre discours met en avant une acculturation croissante de la communauté sourde et de la LS à la culture de la majorité entendante, de plus en plus souvent locutrice de LS, et au français, qui induirait un alignement progressif des structures de la langue des signes sur celles de la langue vocale, tout en creusant l'écart linguistique entre générations de signeurs sourds, facteur de dilution de la communauté ;
- Un autre discours s'appuie sur la diversification des usages et pratiques de la langue dans l'espace public et son instrumentalisation, qui induirait une déconnexion de la LSF de son attache culturelle et communautaire. Ce discours, *qui est en partie le nôtre*, met en avant l'ambiguïté de la reconnaissance sociale évoquée plus haut. Ambiguïté qui s'incarne dans la toute récente loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Réformant profondément celle de 1975, cette loi, qui pourtant reconnaît la LSF comme langue à part entière, laisse en effet perdurer des contradictions révélatrices du consensus convenu, par exemple en ne reconnaissant pas la LS comme langue d'enseignement et langue de la communauté sourde. Tous les élèves en effet -

dont les non sourds - peuvent apprendre cette langue au même titre qu'une autre *sans que, dans le même temps, cette acquisition soit reconnue nécessaire pour les élèves sourds.*

Le fond du paradoxe, ici, tient selon nous à la nature de ce qui est reconnu. La reconnaissance opérée au niveau politique est celle du statut linguistique de la LSF, celui-ci étant compris comme ce qui en fait une langue *apprenable* par tous et qui, *de surcroît*, est bien *adaptée* aux sourds, - idée que véhicule la notion moderne d'« accessibilité ». Cette posture se traduit par la prise en compte de la LS dans les dispositifs d'accueil ou de prise en charge spécialisés - les classes bilingues devenant par exemple pour beaucoup, dans cette optique, le dernier recours en cas d'échec scolaire. L'écart est grand avec ce qui serait *une reconnaissance sociologique et anthropologique* : la LS non pas réduite au statut de langue adaptée à une population « déficiente » mais langue *vitale* d'une communauté singulière et dont les référents sont les sourds. C'est cette reconnaissance-là qui ferait pleinement de la LSF une « langue de France », une des « langues de France ».

### **En guise de conclusion : linéaments d'un nouveau territoire et nécessité d'une pensée politique de la pluriculturalité**

Les différents risques de dilution évoqués sont réels. Notre hypothèse, toutefois, fondée notamment sur le corpus mentionné au départ, est celle du renforcement et de la recomposition d'un territoire réticulaire. Si les grandes institutions scolaires ne sont plus les principaux centres de rassemblement et de rencontre, l'espace public est et *peut être* davantage investi. Aux associations culturelles, politiques et sportives de sourds, qui restent des lieux de transmission entre sourds de leur langue et de leurs manières de faire, s'articule de fait une multitude de lieux et de modes de rencontres. Ce sont, notamment :

- Les lieux informels, toujours plus nombreux, d'interactions entre pairs et entre générations que sont les cafés, restaurants et locaux d'associations. Ici, des recherches restent également à mener, notamment sur la manière dont s'opère la transmission, avérée, entre les promotions successives d'élèves sourds des structures scolaires bilingues.
- Les lieux, résistants ou émergents, de production de connaissances, de recherche, de nouveaux usages de la langue, de pratique et de réflexion sur ses modalités d'enseignement aux enfants sourds, que sont notamment les associations porteuses du projet bilingue (IRIS, 2LPE-CO, Visuel-LS, WebSourd...), et certaines formations universitaires d'enseignants sourds issus de l'ensemble du territoire national, étroitement associées d'ailleurs à ces réseaux associatifs (par exemple Visuel-LS, SERAC,... partenaires de Paris 8, - ou de traducteurs sourds français écrit-LSF (université Toulouse2-INTERPRETIS) Véritable carrefour, ce sont aussi des lieux actifs de définition et de promotion de qui et de ce qui, d'un point de vue institutionnel, fait référence.
- Les réseaux numériques, enfin, appropriés de manière massive et originale par toutes les générations de sourds (et particulièrement *entre sourds*), *via* un usage exponentiel des NTIC visuelles (chat, MSN, mails vidéo, en LS), y compris à l'international ; la multiplication des sites consacrés à la LSF et à sa diffusion ; la création d'un site bilingue comme WebSourd. Ce site manifeste bien, d'ailleurs, que la diversification des pratiques ne peut se décrire uniquement en termes d'« accessibilité » - mouvement à sens unique où il ne s'agirait que de mettre le monde des entendants à portée des sourds - mais induit une démarche allant des entendants vers les sourds (rémunération de sourds) et la transmission d'informations et de valeurs propres aux sourds.

Alternative à un simple discours de l'acculturation, il s'agit ainsi d'observer et de comprendre les réels *modes* d'investissement collectif de l'espace public par les sourds et la LS. Parler de réseaux, c'est définir des espaces, un territoire, à partir des interactions et des liens sociaux existants entre les locuteurs, c'est remettre au centre de la définition du territoire ce par quoi ces personnes se reconnaissent et ce qui les lie.

Les sourds partagent probablement cette conception bien française de liens intangibles entre une langue, un peuple et un territoire géographique qu'ils doivent, comme les principaux détracteurs de leurs revendications, travailler à déconstruire. Pour nous, ces réseaux sont bien là (même si plusieurs de leurs aspects restent à investiguer).

La question, *in fine*, est celle de la possibilité que l'on se donnera, ou non, *au niveau politique*, de penser la modernité des voies de transmission de la LSF et des modes d'existence collective des sourds au sein des espaces publics français.

Il s'agit notamment de penser l'initiation des entendants à la LSF qui se joue dans les associations, universités mais aussi dans les familles d'enfants sourds. Le risque d'acculturation évoqué plus haut est réel.

- Mais cet investissement des entendants est pluriel et doit être pensé. Si la LSF est destinée à investir toujours davantage l'espace public, on doit questionner la nature de l'investissement et des relations entre sourds et entendants locuteurs de LSF d'une part et entre locuteurs et non locuteurs d'autre part.
- La reconnaissance des sourds comme principaux référents de la LSF passe aussi par le regard et les pratiques des entendants.

Si en France les professeurs de LSF sont bien des sourds (ce n'est pas le cas partout), transmettre la LSF n'est pas forcément, automatiquement et de façon exhaustive, transmettre un ensemble de valeurs propres aux sourds, de manières de faire mais aussi « de ne pas faire ». Au-delà, ou à travers, la transmission de la langue, c'est aussi la transmission culturelle qu'il convient de penser.

L'accompagnement des jeunes sourds comme des nouveaux parents entendants d'enfants sourds se joue en partie dans ces questions, comme dans la prise de conscience de l'existence et de l'importance d'un territoire de sourds en réseau.

Penser collectivement, c'est-à-dire à la fois par les sourds et les entendants, par les locuteurs et les non locuteurs, qui et ce qui *fait référence*. engage notre conception collective de ce que c'est qu'être sourd et, au-delà, des appartenances culturelles et linguistiques en France.